



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 108453

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire. » Dans le cadre de l'enseignement supérieur, l'étude préconise notamment de mettre en place l'évaluation interne (évaluation des enseignements par les enseignants), pour ajuster au mieux les modalités de l'encadrement pédagogique. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

L'évaluation constitue la contrepartie du renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Avec la création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), l'État entend renforcer l'évaluation des établissements dans toutes leurs dimensions et en faire une des sources essentielles de la politique contractuelle. L'indispensable évaluation externe, objective et transparente, menée par une autorité indépendante, doit toutefois être pour une part nourrie par un travail d'auto-évaluation conduit en interne par chaque établissement sur la base de critères et indicateurs partagés par l'ensemble des acteurs. A cet égard, ceux-ci disposent désormais du « livre des références » élaboré par le Comité national d'évaluation (CNE) dans le but d'aider les universités à formaliser leurs procédures. L'évaluation interne doit comporter un volet d'évaluation des enseignements par les enseignants eux-mêmes afin de mesurer la façon dont la formation est reçue par ceux qui en sont les destinataires et de vérifier que l'organisation des enseignements est perçue comme efficace. Cette démarche, outre qu'elle contribue à resserrer les liens des membres des équipes pédagogiques et à instaurer un dialogue toujours fécond entre les professeurs et les étudiants, permet de repérer d'éventuels lacunes ou dysfonctionnements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 108453

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 2006, page 11217

**Réponse publiée le :** 20 février 2007, page 1853